

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 83

présenté par

M. Decool, M. Le Fur, M. Straumann, M. Sermier, M. Marlin, M. Gosselin, M. Daubresse,
M. Dupont-Aignan, M. Reiss, M. Vitel, M. Hetzel, M. Perrut, M. Salen, M. Morel-A-L'Huissier,
M. Lazaro, M. Alain Marleix, M. Abad et Mme Dalloz

ARTICLE 11

À l'alinéa 4, après le mot :

« informés »,

insérer les mots :

« par tous moyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique.